

**Vente par.....  
à .....  
Cne de SAINT-VIGOR-LE-GRAND  
- Section ZE n° 240p4**

**DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR  
issus d'un lotissement  
Loi MACRON**

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison... »

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte... »

**LOTISSEMENT :** Lotissement de 12 lots - " Les Audacieuses"

Date du permis d'aménager : **10 / 07 / 2023** sous le n° **PA 014 663 23 D0002**  
et Permis modificatif n° **PA 014 663 23 D0002 M01** du **13/01/2025** et **M02** du **18/11/2025**

Lot n° E5 : **SURFACE = 396 m<sup>2</sup> environ** **SURFACE MAXIMALE DE PLANCHER = 160 m<sup>2</sup>**

**DOCUMENT PROVISOIRE**

**DESCRIPTIF DU BIEN VENDU**

Le plan de vente du lot indique :

- En limite Nord Ouest : 18.00m en limite de la parcelle ZE n° 240p3 (Lots E4).
- En limite Nord Est : 23.21m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'aménagement.
- En limite Sud Est : 10.47m et 8.65m en bordure des espaces verts créés dans le cadre de l'aménagement.
- En limite Sud Ouest : 18.50m en limite de la parcelle ZE n° 236p9 - 240p5 (Lot F1).

Dressé le 12 / 01 / 2026 par **Vincent DELALANDE**  
Géomètre-Expert à FLEURY SUR ORNE

Signature :

L'acquéreur affirme avoir pris connaissance du descriptif objet des présentes

Signature de l'acquéreur

**Caractéristiques de la contenance cadastrale :**

La contenance cadastrale est généralement obtenue par mesures graphiques relevées sur le plan cadastral à partir des limites y figurant.

Cette contenance et ces limites n'ont qu'une valeur indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique, mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt.

Les contenances et limites cadastrales ne sont donc pas garanties et un écart plus ou moins important peut être constaté par rapport aux limites et à la superficie réelle.

**Caractéristiques de la superficie réelle :**

La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales. Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

**SAINT VIGOR LE GRAND (14)**

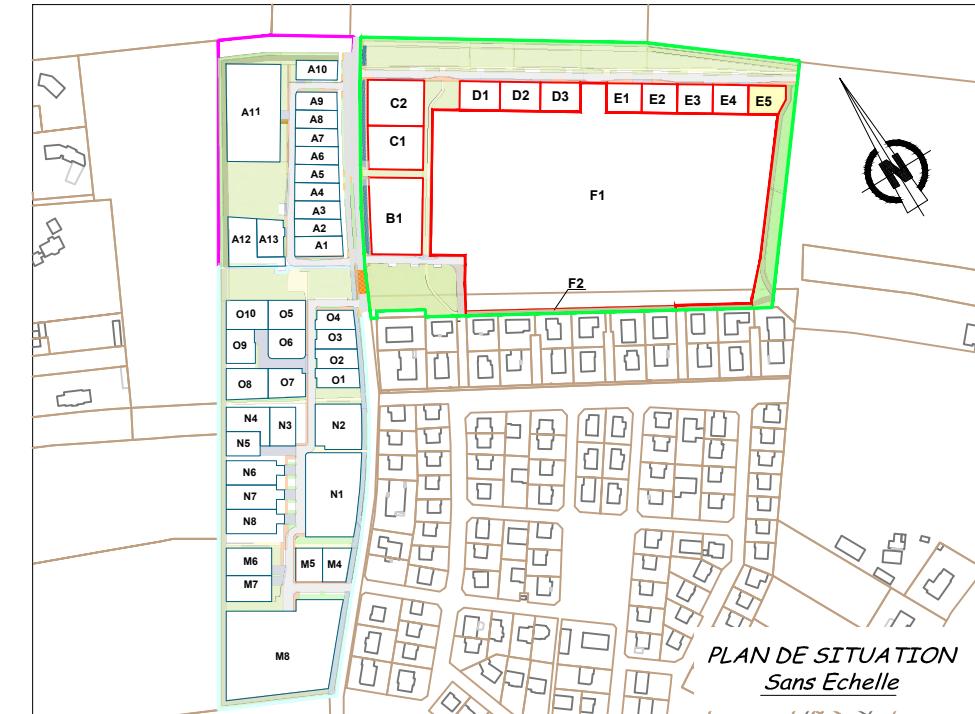
**" Les Audacieuses "**

**Lotissements à usage d'habitation**

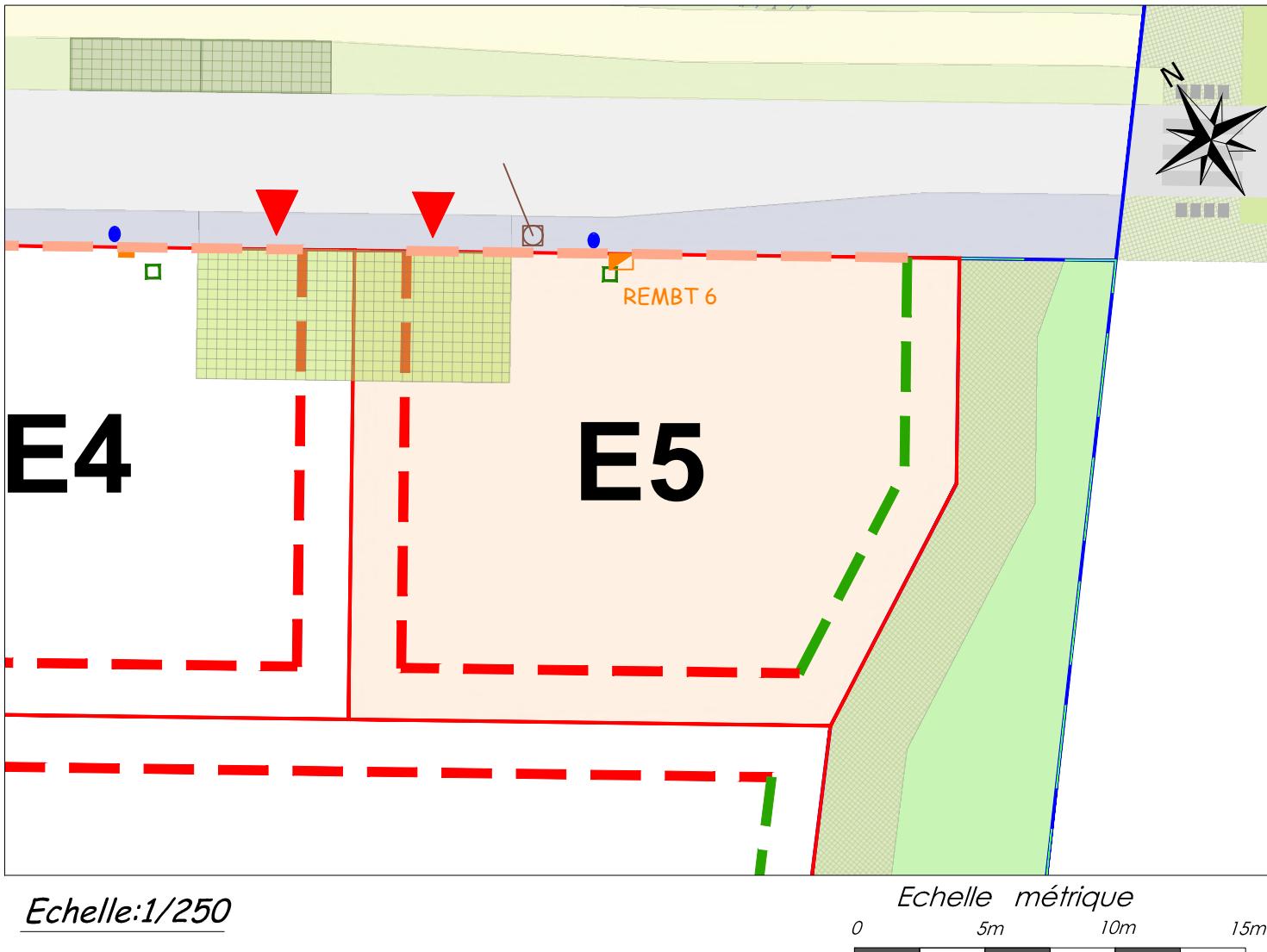


**Lot n° E5 :** Superficie : 396 m<sup>2</sup> env. - Surface plancher : 160 m<sup>2</sup>  
Cadastral - Section ZE n° 240p4

**PLAN DE VENTE PROVISOIRE**



# PLAN DES SERVITUDES



Echelle: 1/250

## LEGENDE DES POLYGONES D'IMPLANTATION

- Limites sur voies : à l'alignement ou à 2 mètres minimum de la limite séparative (selon PLUi zone AUGD)
- Limites séparatives (selon PLUi zone AUGD) :
  - Soit  $2m \leq H/2 \leq D$
  - Soit s'adosser à un fond voisin existant ou prévu
  - Soit en limite si  $H$  acrotère  $\leq 4m$  ou  $H$  faîteage  $\leq 5m$  sur 4m de profondeur
- Limites séparatives : implantation stricte en limite
- Limites espaces collectifs ou publics :  $2m \leq D$  (selon PLUi zone AUGD)
- A une distance minimale de la cote indiquée sur le plan; pour les constructions principales comme pour les garages dissociés de celle-ci
- Coté Chemin de magny :  $3m \leq D \leq 4m$  avec point d'attache à 3m obligatoire (cf PA10)
- H : hauteur de la construction
- D : distance de la construction à la limite de propriété

### Places de stationnement privatives :

- Lot libre avec 1 logement : Aire de  $5x6m$ , 2 places par lot **implantation obligatoire**
- Lot avec stationnement collectif : place de  $2.5x5m$ , 2 places par logement

- Les emplacements des coffrets, branchements, attentes réseaux et altimétrie projet voirie sont donnés à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

## LEGENDE PARCELLE

- Limites de parcelle privative
- Limites cadastrales existantes
- $S = \pm 559m^2$  Surface indicative de la parcelle
- Accès aux lots

## LEGENDE VOIRIE

- Voirie en enrobé noir
- Impasses, accès et trottoirs en enrobé
- O.M. Aire de dépose des OM
- Stationnement en revêtement perméable
- Piste cyclable
- Chemin en sable stabilisé
- Cheminement en Terre/Pierre enherbée
- Aménagement paysagé pour gestion des EP

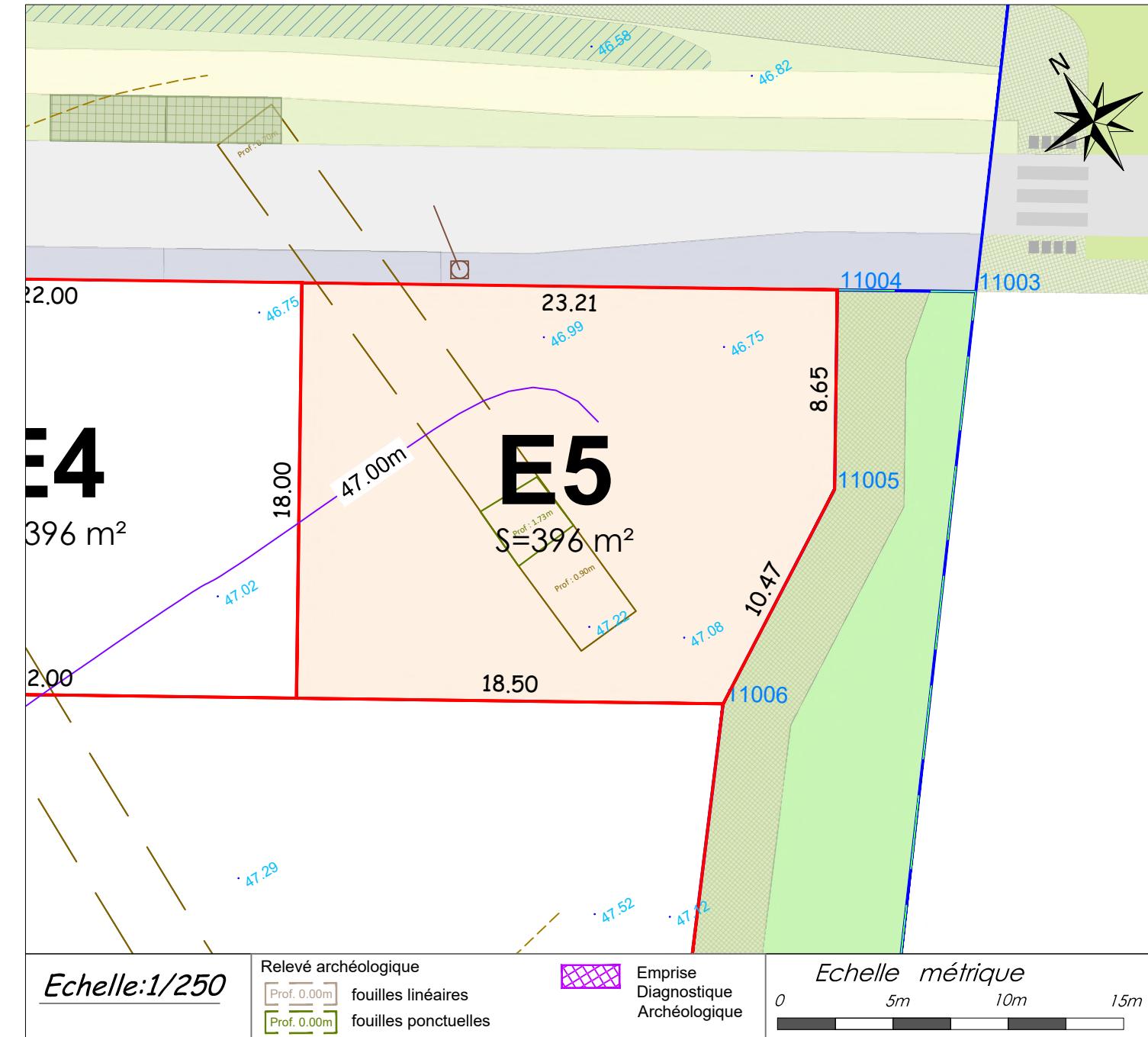
A charge de l'aménageur

## RESEAUX DIVERS

- Position indicative des branchements :
- Coffrets BT
- Branchements EU

- Telecom
- Eau potable
- Candélabre

# PLAN DE BORNAGE



## PLAN DE VENTE PROVISOIRE



## MAITRISE D'OUVRAGE

**FONCIM**  
34 Grande Rue  
14 123 FLEURY SUR ORNE

Tél : 02 31 38 94 94  
terrains@foncim.fr



GEOMETRE EXPERT  
Réf. n° 22 0288

542 Av des Diges - 14123 FLEURY-SUR-ORNE  
Tel : 02 31 820 820 - Fax : 02 31 820 821  
26 place du Champ de Mars - 50000 SAINT-LÔ  
Tel : 02 33 57 00 02 - Fax : 02 33 55 40 21